

Numéro de la question	Date de réception	Question	Réponse
1	04/12/2024	Le sujet de la redevance fixe est particulièrement préoccupant, car il pourrait éliminer une grande partie d'entre nous. En effet, notre chiffre d'affaires repose sur seulement trois heures de vente le dimanche soir (12 heures par mois). Avec des coûts d'approvisionnement en constante augmentation, la dépendance aux conditions climatiques, une concurrence accrue le long du littoral et des mois à faible fréquentation, ceux qui ont longtemps contribué à dynamiser ce lieu risquent d'être les plus pénalisés. Dans ces conditions, il devient difficile d'être artisan, de produire de la qualité et de se rémunérer correctement. Cela entraînera probablement une hausse des tarifs déjà élevés, risquant de rendre l'endroit trop cher et de diminuer la qualité pour compenser les coûts de production.	Le montant de la redevance fixe ne sera pas revu dans le cadre de la procédure.
1	04/12/2024	Deuxième point soulevé par les forains : l'emplacement des stands. L'idée d'avoir réparti les stands de manière à offrir à 12 d'entre eux une visibilité plus équitable est intéressante, contrairement à la situation actuelle où ceux situés devant la scène sont gênés par le public du concert. Cependant, plusieurs questions se posent : <ul style="list-style-type: none"> •Le manque d'éclairage pour les clients dans cette zone. •L'accès des personnes handicapées derrière le muret. •La quantité importante de poussière soulevée par le passage des clients, car le sol est en terre et devient boueux après la pluie. •L'absence de palmiers qui nous servent régulièrement à s'accrocher lorsqu'il y a du vent, en plus des poids au pieds des chapiteaux •La proximité du bord de mer, qui peut être dangereuse en cas de houle. •La perte d'un espace utilisé par une centaine de personnes pour regarder le coucher du soleil, manger et assister au concert assis au sol, qui les poussera à ne pas rester sur place •La difficulté et les risques pour les clients de franchir le muret. 	Ces points ne relèvent pas de la procédure d'AOT. Le site doit être pris en l'état avec les contraintes associés à celui-ci qui sont connus de tous.
1	04/12/2024	Certains stands nécessitent plus de 3x4 mètres pour assurer un bon chiffre d'affaires.	Il n'y aura pas de modifications des surfaces.
1	04/12/2024	Pourquoi tous les stands ont-ils un tarif unique alors que la surface imposée varie	Il s'agit d'un choix de l'autorité, les différences de surface entre 3X4 et 3X3 ne justifient pas de mise en places de redevances fixes différenciées
1	04/12/2024	Quels recours avons-nous en cas d'intempéries (fréquentes et générant d'importantes pertes), de cyclone ou de pandémies ?	Ces éléments font parties des contraintes d'exploitation à prendre en considération. Le cadre général de la force majeure reste applicable.
1	04/12/2024	Les horaires autorisés ne correspondent pas à la réalité du terrain. Nous vendons de 18h à 21h, mais le temps d'installation et de désinstallation varie selon les stands, ce qui complique le remballage avant 21h30 pour certains.	Une tolérance concernant le démontage des stands sera appliquée, les horaires au sein de l'AOT visent les heures d'exercices.
1	04/12/2024	Les conditions de travail sont difficiles, notamment avec un sol en terre poussiéreux et souvent souillé par des crottes de chien. En cas de pluie, l'eau stagne et forme des flaques.	Ces éléments ne relèvent pas de la procédure d'AOT.

1	04/12/2024	<p>Depuis plus de 10 ans pour beaucoup d'entre nous, et plus de 15 ans pour les initiateurs, nous avons contribué à créer une dynamique autour de la rondavelle chez JP. Nous sommes déterminés à apporter notre soutien financier à la valorisation de cet espace, qui représente pour nous un lieu de rencontre populaire, chaleureux et dont nous désirons préserver l'authenticité et l'esprit. Cependant, un écart disproportionné existe entre nos emplacements nus, où les redevances sont élevées, et ceux du marché, qui bénéficient d'un sol en béton ainsi que de l'eau et de l'électricité pour une redevance modique. De plus, les différences de loyer avec les rondavelles, qui sont ouvertes toute la semaine, semblent incompréhensibles au regard de notre activité limitée à seulement 3 heures chaque dimanche. Les marges dégagées par le travail de transformation des produits nécessitent un investissement hebdomadaire considérable, qui peut ne plus pouvoir être rémunéré correctement si les charges sont trop importantes, engendrant une baisse de qualité, avec pour seule option la revente de produits déjà transformés et l'augmentation des prix.</p>	<p>La régie des ports de plaisance n'est pas responsable des prix pratiqués et des niveaux de redevances sur les occupations du domaine public qui ne sont pas de son ressort. L'équilibre économique des activités n'est pas non plus du ressort de la régie des ports de plaisance.</p>
---	------------	---	---